

Monnaie

La monnaie utilisée en Belgique est l'euro. Pour connaître la correspondance de votre monnaie en euro, utilisez un convertisseur de devises comme celui-ci: <http://www.xe.com/fr/>

Coût de la vie

La répartition des dépenses ménagères sur les revenus est la suivante : 15% pour l'alimentation, les boissons et le tabac ; 35% pour le logement ; 15% pour les transports et communications ; 10% pour les soins et services personnels ; 7,5% pour les loisirs, la culture et le temps libre ; 7,5% pour l'horeca ; 5% pour les vêtements et chaussures ; 5% pour la santé ; 5% pour la maison. Plus de détails sur : <https://statbel.fgov.be/fr/nouvelles/chiffres-cles-2019>
Concrètement côté nourriture, un sandwich froid tourne autour des 3€, et un menu fast-food autour des 8€, un plat chaud au restaurant coûte rarement moins de 10€, une boisson dans un café revient à minimum 2€. La tva et le service sont compris.

Côté loisirs, hormis les pass et abonnements, un ticket de cinéma varie entre 8€ à 11€, une place au théâtre revient à 12€ par exemple.

Côté logement, le loyer à Bruxelles est moins élevé par rapport aux autres capitales ou villes les plus riches d'Europe. Un appartement 1 chambre commence à 550€/mois et frôle parfois les 1000€/mois, une chambre dans un hôtel classique coûte au minimum 50€/nuit, un logement pour étudiant varie entre 300€ et 600€/mois.

Banque

Renseignez-vous auprès de différentes banques en Belgique pour connaître les conditions pour ouvrir un compte et les frais qui y sont liés.

Avoir un compte bancaire est indispensable pour régler vos factures, vous pouvez en ouvrir un simplement avec votre preuve officielle d'identité.

En Belgique, le Code de droit économique impose aux banques un service bancaire de base garanti à tarifs réduits à toute personne.

Plus d'infos sur les services de paiement dont le service bancaire de base, la gratuité de clôture du compte, le service de changement de compte, le simulateur des tarifs, la perte ou vol de la carte de paiement, le PC-Banking : <https://economie.fgov.be/fr/themes/services-financiers/services-de-paiement>

Assurances

Pour éviter de devoir payer certains dommages et intérêts ou autres coûts, n'oubliez pas de vous souscrire à l'une ou l'autre assurance.

Seule l'assurance auto responsabilité est obligatoire en Belgique mais certaines sont vivement conseillées comme l'assurance habitation ou l'assurance responsabilité civile (RC familiale).

Pour comparer les différentes assurances (véhicule, voyage, logement, santé, famille, conflit), consultez ce site : <http://www.assurances.be/tout-sur-les-assurances-en-belgique>.

